

TROUSSEAU – École Sainte-Marie – 2015/2016

À lire également par les parents des externes

- ❑ L'uniforme (utilisé lors des grandes sorties et certains jours festifs) **doit être en permanence à l'école** : 2 chemises blanches, cravate (fournie par l'école), veste ou blazer bleu marine, pantalon de flanelle (ou culotte courte) gris.
- ❑ 1 ou 2 vareuses bleu marine.
- ❑ 1 peignoir ou robe de chambre.
- ❑ 2 ou 3 pantalons de semaine, de couleur peu salissante. **Les blue jeans sont interdits.**
- ❑ 2 ou 3 polos ou sous-pulls.
- ❑ 2 ou 3 pull-overs.
- ❑ 3 ou 4 chemises avec col.
- ❑ 5 ou 6 slips.
- ❑ 4 ou 5 paires de chaussettes.
- ❑ des mouchoirs.
- ❑ 2 pyjamas (davantage si l'enfant mouille son lit ; ne pas oublier de le signaler).
- ❑ 2 paires de draps et 2 taies d'oreiller.
- ❑ 1 alèse en coton (0,80 × 1,90), de préférence plastifiée en dessous.
- ❑ 1 couette éventuellement.
- ❑ 3 serviettes de toilette et nécessaire (gant, peigne, brosse à dents, dentifrice, savon, coupe-ongles, cotons-tiges, savon. ni parfum, ni déodorant).
- ❑ 2 serviettes de table avec pochette ou anneau distinctif.
- ❑ 1 imperméable ou anorak ou ciré ou *K-Way*.
- ❑ Pour la semaine : 1 paire de souliers solides et ordinaires (**pas de chaussures de sport ou y ressemblant**).
- ❑ Pour le dimanche : 1 paire de chaussures en cuir.
- ❑ 1 nécessaire à chaussures : brosse, cirage (enveloppé dans un sac pour ne pas salir).
- ❑ 1 paire de pantoufles.
- ❑ 1 T-shirt, 1 short, 1 paire de baskets ou de tennis pour le sport (éventuellement, paire avec crampons pour le football).
- ❑ 1 sac de toile pour le linge sale.
- ❑ Quelques rouleaux ou paquets de papier toilette.

N.B. :

- Il s'agit du trousseau **indicatif** de toute l'année. Il est donc inutile d'encombrer le placard de l'enfant avec tout. Il suffit d'apporter ce qui convient à la saison.
- **Les 6 objets soulignés (uniforme avec deux chemises, vareuses, peignoir, sac pour nécessaire à chaussures, sac à linge sale, alèse) sont obligatoires.**

ATTENTION

Les vêtements de toute nature comportant des inscriptions apparentes, des slogans, des marques publicitaires, des dessins trop figuratifs, etc. sont strictement interdits.

Entretien et perte

- ❑ Il est nécessaire de prévoir du linge de rechange en quantité suffisante, car il n'y a pas de lavage à l'école.
- ❑ Chaque objet doit être marqué au nom entier de l'enfant sans oublier mouchoirs, chaussures, coiffure, chaussettes. Ceci même pour les externes.
- ❑ Que les parents le sachent : leurs enfants ne reconnaîtront qu'environ 20 % du linge non marqué. Le reste sera donc définitivement perdu (environ 1 m³ par an !).

Tous les élèves, y compris les externes, doivent avoir tout leur linge marqué.